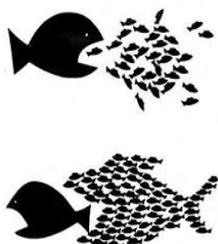




## **ACCORD LIVRAISON LE GRAND MEPRIS**

La DOT Colis nous avait habitué à des accords indignes mais la proposition d'accord faite aux organisations syndicales ce 23 avril dépasse tous les records de médiocrité !!!

Certes, les accords de la branche Colis ont toujours été mauvais, mais au moins chaque nouvel accord était un peu mieux que le précédent. C'est pourtant tout sourire, que la direction nous a proposé un accord régressif, du jamais vu !!! Pire que l'accord de 2013 que nous n'avions déjà pas signé !!!



**RIEN SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL !  
RIEN SUR LES EMBAUCHES !  
RIEN SUR LES PROMOTIONS !  
RIEN SUR LA SOUS-TRAITANCE !  
DES INDEMNITÉS AU RAS DES PÂQUERETTES !**

SUD a demandé à ce que toutes les modalités prévues en cas de mobilité soient inscrites dans l'accord (dispositions particulières pour les agents en inaptitude et RQTH, mesures d'aménagement pour les seniors, changement de résidence, mesures concernant les conjoints), en outre, nous avons demandé que figure également l'indemnité changement de processus pour les agents transférés sur des sites équipés de trieurs automatiques, que le stage découverte soit inclus dans les orientations, l'indemnité géographique dès le premier kilomètre, le chiffrage au kilomètre et non par tranches. RIEN DE TOUT ÇA N'APPARAÎT DANS LA PROPOSITION D'ACCORD !

Dans les autres directions (DRLOI, Réseau, Courrier), les accords sont clairs et précis, les mesures concernant les embauches, les conditions de travail ou les promotions sont inscrites noir sur blanc, les indemnités font le double, voire le triple de celles qu'on nous propose, c'est à se demander si Coliposte fait toujours partie de La Poste ?

## CHERCHER L'ERREUR

Accord « Schéma territorial Colis IDF » 2013,  
indemnité socle : 400 €  
Indemnité mobilité livraison : 2000 €

Accord « Schéma territorial Colis IDF » 2019,  
indemnité socle : 250 €  
Indemnité mobilité livraison : 1500 €

Alors que le coût de la vie a considérablement  
Augmenté en 6 ans !!!



**ACCORD RÉGRESSIF QUI NOUS LAISSE DES MIETTES  
SUD NE SIGNERA PAS CE TORCHON !!!**

### **SPÉCIAL PFMA PANTIN**

Contre toute attente, la direction a choisi d'intégrer la PFMA dans les projets livraison. SUD avait demandé logiquement à ce que la PFMA ait un accord local, comme les PFC et le CEI de Chilly-Mazarin, puisque la future implantation est l'actuel site de la PFC Gennevilliers, que l'activité principale est le tri, à contrario de la livraison. Encore une décision incompréhensible de Coliposte ???

Dans un contexte social où la population a clairement exprimé sa colère contre les injustices fiscales, la baisse continue du pouvoir d'achat, notamment dû à des dépenses liées au transport, SUD a demandé en dehors des négociations d'accord à ce que tous les colipostiers perçoivent une indemnité transport quelque soit le mode de transport, y compris les automobilistes.

**CONTRE L'INJUSTICE SOCIALE, MOBILISONS-NOUS !!!**



Syndicat SUD-TMT  
Traitement-Messagerie-Transport  
25/27 rue des Envierges  
75020 Paris  
Tel: 01 44 62 12 35  
Fax: 01 44 62 12 43  
✉ [sudtmt@sudptt.fr](mailto:sudtmt@sudptt.fr)